



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 18 février 2019 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2019

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois de janvier 2019
- 3.2 Affichage des emplois étudiants pour la saison estivale 2019
- 3.3 Entériner renouvellement adhésion 2019/ Culture Côte-Nord
- 3.4 Autoriser affichage du poste de préposé à l'entretien des parcs et espaces verts
- 3.5 Proposition publicitaire annuelle/ Radio Essipit Haute-Côte-Nord Inc.
- 3.6 Adoption d'un budget pour les dépenses du Tournoi de Hockey Famille 2019
- 3.7 Autorisation de dépenses/ Congrès annuel de l'AQAIIRS

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande de commande/ Polyvalente des Berges - Album souvenir
- 4.2 Demande de remboursement/ Inscriptions au terrain de jeux été 2018
- 4.3 Demande de prêt de salle/ Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons des Escoumins (CGRSE)
- 4.4 Entériner demande de prêt de salle/ Télévision Régionale Haute-Côte-Nord (TVR7)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

4.5 Demande de prêt de salle/ Fondation du Centre de Santé des Nord-Côtiers (CSNC)

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

5.1 Dépôt/ Location : Salle multifonctionnelle et aréna – Janvier 2019

6.0 URBANISME

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Dépôt/ Rapport des travaux effectués pour le mois de janvier 2019 – Département des travaux publics

8.2 Suite des essais sur le puits F-6

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÉGLEMENTS

12.1 Adoption du second projet de règlement numéro 19-487 amendant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions portant sur les bâtiments complémentaires, plus particulièrement la hauteur et la superficie occupée par les cabanons et garages privés

12.2 Adoption/ Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES

16.1 Liste de la correspondance, MAMOT et autres

16.2 Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) – Infolettre de janvier 2019

16.3 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Part de ristourne 2018

16.4 L'Association Épilepsie Côte-Nord Inc – Proclamation officielle
– Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie -
Campagne annuelle de financement

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Requête relative à des travaux d'amélioration des infrastructures routières sur la route 138 à l'approche et à l'intersection de la rue des Pilotes

9687



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

N° 19-02-388

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-02-389

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

Formules Municipales No 4614-A-MST

N° 19-02-390

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-02-391

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.



N° 19-02-392
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS DE
JANVIER 2019**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de janvier 2019 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote n° 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		49 966,53 \$
Comptes à payer :	35 630,71 \$	
Annexe des comptes :	14 769,09 \$	
Total des comptes		100 366,33 \$

N° 19-02-393
**AFFICHAGE DES EMPLOIS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON
ESTIVALE 2019**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'affichage des emplois étudiants pour la saison estivale 2019 sur différents réseaux de publication, et ce, selon les besoins des différents départements.

N° 19-02-394
**ENTÉRINER RENOUELEMENT ADHÉSION 2019/ CULTURE
CÔTE-NORD**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine le renouvellement de l'adhésion à Culture Côte-Nord pour l'année 2019 au coût de 50 \$ (cinquante dollars).

N° 19-02-395
**AUTORISER AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉPOSÉ À
L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU QUE l'employé numéro 75-012 a confirmé qu'il ne serait pas de retour au travail en 2019;

ATTENDU QUE nos besoins nécessitent l'embauche, comme à chaque année, de deux préposés à l'entretien des parcs et espaces verts;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel

9689



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'affichage du poste de préposé à l'entretien des parcs et espaces verts, et ce, pour la période débutant le ou vers le 6 mai 2019 (dépendamment des conditions climatiques) et se terminant 26 semaines plus tard, soit le ou vers le 1er novembre 2019;

QUE le salaire et les avantages sociaux du préposé soient établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur.

N° 19-02-396

**PROPOSITION PUBLICITAIRE ANNUELLE/ RADIO ESSIPIT
HAUTE-COTE-NORD INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Radio Essipit Haute-Côte-Nord Inc. souhaite aider les municipalités de la Haute-Côte-Nord à atteindre leurs objectifs et assurer la visibilité de leurs activités sportives, culturelles et sociales;

CONSIDÉRANT QUE la Radio nous offre la possibilité de procéder à une entente publicitaire qui nous permettra de prévoir le budget annuel attribué à la publicité de toutes nos activités;

CONSIDÉRANT QUE la Radio Essipit Haute-Côte-Nord Inc. entend à traduire les réalités vécues sur la Haute-Côte-Nord tout en gardant une ouverture sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Radio nous propose une entente annuelle comprenant 600 messages publicitaires de 30 secondes d'une valeur de 8 400 \$ (huit mille quatre cent dollars) plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en échange de visibilité sur les lieux d'activités et de titre de partenaire des événements, la Radio réduit la facture de 58 %, pour un montant de 3 528 \$ (trois mille cinq cent vingt-huit dollars) plus taxes annuellement ou 294 \$ (deux cent quatre-vingt-quatorze dollars) plus taxes mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nous donnerait aussi droit à du temps d'antenne gratuit pour nos activités ou événements sous forme de communiqués et d'entrevues;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'entente publicitaire annuelle offerte par la Radio Essipit Haute-Côte-Nord Inc.

N° 19-02-397

**ADOPTION D'UN BUDGET POUR LES DÉPENSES DU TOURNOI
DE HOCKEY FAMILLE 2019**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise un budget de 1 500 \$ (mille cinq cents dollars) pour les dépenses reliées au 30e Tournoi de Hockey Famille des Escoumins;

9690



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QU'UN bilan sera présenté au Conseil suite à l'événement qui se tiendra du 1er au 3 mars 2019.

N° 19-02-398

AUTORISATION DE DÉPENSES/ CONGRÈS ANNUEL DE L'AOAIRES

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le responsable des loisirs à participer au Congrès annuel de l'AOAIRES qui se tiendra à Laval du 28 au 31 mai 2019.

QUE le Conseil autorise le paiement des frais d'inscription et que les frais inhérents à ce déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

N° 19-02-399

DEMANDE DE COMMANDITE/ POLYVALENTE DES BERGES – ALBUM SOUVENIR

ATTENDU QUE les élèves de 5e secondaire, cohorte 2018-2019, de la Polyvalente des Berges se créent un album souvenir marquant la fin de leurs études secondaires;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet et encourager les finissants de manière significative, une aide financière sous la forme d'espace publicitaire est proposée :

- 50 \$ pour une carte professionnelle
- 100 \$ pour ¼ page
- 150 \$ pour ½ page
- 250 \$ pour 1 pleine page;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une aide financière de 50 \$ (cinquante) à la Polyvalente des Berges pour l'album souvenir des finissants de la cohorte 2018-2019.

N° 19-02-400

DEMANDE DE REMBOURSEMENT/ INSCRIPTIONS AU TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Centre d'activités de la Haute-Côte (CAHC), module dépanouissement à la vie (MEV secteur BEST), madame Carolynne Palin, nous informe que, pour des raisons personnelles, les jumelles Norah et Alexia n'ont pu se présenter qu'à deux journées de terrain de jeux lors de la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parents de Norah et Alexia ont dû déboursier le montant total d'inscription pour leurs deux enfants, et ce, pour l'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 1000 \$ pour activités de loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du CAHC, madame Carolyne Palin, a effectué 11 heures de travail au terrain de jeux pour l'été 2018 et qu'elle n'a pas été rémunérée;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le remboursement, au montant de 290 \$ (deux cent quatre-vingt-dix dollars), pour l'inscription de Norah et Alexia au terrain de jeux pour l'été 2018;

QUE le Conseil autorise le paiement des heures de travail effectuées par madame Carolyne Palin au terrain de jeux pour l'été 2018, pour un montant totalisant 143 \$ (cent quarante-trois dollars);

QUE les montants soient prélevés à même la subvention de 1000 \$ pour activités de loisirs.

No 19-02-401

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE/ CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE A SAUMONS DES ESCOUMINS (CGRSE)

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde à la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons des Escoumins (CGRSE) la gratuité pour la location de la salle multifonctionnelle dans le cadre de leur activité « Souper bénéfice » qui se tiendra le samedi 4 mai 2019.

No 19-02-402

Formules Municipales No 4614-A-MST

ENTÉRINER DEMANDE DE PRÊT DE SALLE/ TÉLÉVISION RÉGIONALE HAUTE-CÔTE-NORD (TVRZ)

ATTENDU QUE la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord organisait sa première activité de financement, un Vins et Fromages suivi d'une soirée musicale, le 15 février dernier à la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord est un organisme communautaire dont l'objectif de cette première activité était d'amasser du financement pour le paiement de nouveaux appareils de diffusion;

ATTENDU QUE la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord sollicite l'aide de la municipalité afin que leur soit accordé gratuitement l'accès à la salle multifonctionnelle pour cet événement;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser une contribution financière de 100 \$ (cent) à la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord pour son activité de financement Vins et Fromages tenue le 15 février 2019 à la salle multifonctionnelle.

No 19-02-403

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE/ FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ DES NORD-CÔTIERS (CSNC)

9692



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la Fondation du Centre de Santé des Nord-Côtiers (CSNC) donnera son souper de crabes le samedi 11 mai prochain à la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE la Fondation du CSNC est un organisme dont l'objectif est d'amasser de l'argent qui servira aux besoins de la population en fournissant des appareils médicaux adéquats;

ATTENDU QUE la Fondation du CSNC sollicite l'aide de la municipalité afin que leur soit accordé gratuitement l'accès à la salle multifonctionnelle pour cet événement;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de verser une contribution financière de 100 \$ (cent) à la Fondation du Centre de Santé des Nord-Côtiers (CSNC) pour son activité de financement (souper de crabes) qui se tiendra le 11 mai 2019 à la salle multifonctionnelle.

**** DÉPÔT
LOCATION : SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET ARÉNA – JANVIER
2019**

**** DÉPÔT
RAPPORT DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE MOIS DE JANVIER
2019 – DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**N° 19-02-404
SUITE DES ESSAIS SUR LE PUIT F-6**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense d'environ 3 000 \$ (trois mille dollars) pour les coûts reliés aux nouveaux essais de pompage qui se dérouleront sur une période d'environ 1 mois.

**** DÉPÔT
NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE**

N° 19-02-405

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
19-487 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240
ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS PORTANT SUR LES BÂTIMENTS
COMPLÉMENTAIRES, PLUS PARTICULIÈREMENT LA HAUTEUR
ET LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES CABANONS ET GARAGES
PRIVÉS**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard de l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace toute disposition incompatible avec les dispositions qu'il contient;

9693



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 21 janvier 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement 19-487 a eu lieu le 18 février 2019;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le premier projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte sans modification le second projet de règlement portant le numéro 19-487 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- De modifier les dispositions portant sur les bâtiments complémentaires, plus particulièrement la hauteur et la superficie occupée par les cabanons et garages privés.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.

ADOPTION / POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation, pour tout employeur, d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel, et ce, depuis le 1er janvier 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

9694



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Que la municipalité des Escoumins adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

**** DÉPÔT**
SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)/ INFOLETTRE - JANVIER 2019

**** DÉPÔT**
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – PART DE RISTOURNE 2018
L'ASSOCIATION ÉPILEPSIE CÔTE-NORD INC – PROCLAMATION OFFICIELLE – MARS, MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE - CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

N° 19-02-407
RÉQUÊTE RELATIVE À DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LA ROUTE 138 À L'APPROCHE ET À L'INTERSECTION DE LA RUE DES PILOTES

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré, le 11 février 2019, la direction régionale du ministère des Transports dans le but de soulever diverses problématiques de circulation et de sécurité à l'entrée Ouest du territoire de la municipalité et particulièrement à l'intersection de la rue des Pilotes avec la route 138;

ATTENDU QUE le chemin d'accès au quai des Pilotes s'illustre comme un pôle de développement et de tourisme majeur pour la municipalité, compte tenu du potentiel de développement des équipements et activités en place dont, le centre d'interprétation, la plongée, les croisières d'observation, etc., et, dans ce contexte, marquer le carrefour avec la route 138 revêt une importance stratégique;

ATTENDU QUE la situation actuelle permet de constater diverses problématiques compromettant la sécurité des usagers de la route dont, entre autres :

- distance de visibilité réduite à l'approche de l'intersection de la rue des Pilotes en direction Est et Ouest en raison du profil de la route au point élevé;
- configuration de l'intersection et mauvaise qualité des infrastructures routières incluant les voies de virage, voies d'accélération, accotements et chaussées détériorées;
- limite de vitesse élevée sur ce tronçon de la route et présence d'une zone de dépassement dans un secteur à dominance d'habitations et de commerces;
- présence de poudrière en période hivernale et de poussière de tourbe en période estivale en lien avec les installations de Tourbières Lambert à proximité;
- la localisation de l'entrée charretière donnant accès à la tourbière crée de la confusion à l'approche de l'intersection de la rue des Pilotes;
- présence d'infrastructures routières incluant la signalisation et une partie des fossés localisés à l'extérieur de l'emprise de la route 138;

ATTENDU QUE le Conseil anticipe que des améliorations substantielles soient apportées aux infrastructures routières sur ce tronçon de la route



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

138 à court terme et, en ce sens, la municipalité demeure disposée à collaborer dans l'analyse des solutions;

ATTENDU QUE les travaux préconisés incluant l'élargissement de l'emprise à l'entrée Ouest du territoire vont, de plus, faciliter l'aménagement éventuel de la piste cyclable en site propre dans le cadre du développement de la route verte;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE demande soit faite au ministère des Transports de procéder à l'étude des diverses problématiques et l'identification des solutions visant à bonifier les infrastructures routières et optimiser la sécurité routière sur ce tronçon de la route 138 situé à l'intérieur du périmètre urbain au bénéfice des voyageurs, touristes et résidents de la collectivité;

QUE demande soit également faite au ministère d'élaborer un plan d'investissement et de procéder à court terme à la réalisation de travaux d'amélioration des infrastructures routières sur ce tronçon de la route 138 dans le cadre de son programme de réfection du réseau routier supérieur sous sa juridiction.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 40 l'ordre du jour étant épuisé :
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 5

André Desrosiers,
Maire

André Lessard,

Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

9696

No 19-02-408

Formules Municipales No 4614-71-1 ST

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins



No de résolution
ou annotation